

Tableaux de garanties PACK ACTIVITES 2022/2023

Tableaux de garanties accidents corporels :

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES			MONTANT DES FRANCHISES
	FORMULE			
	Mini	Midi	Maxi	
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	13 000 € (1)	19 000 € (1)	39 000 € (1)	
Majoration du capital : - Si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé) - Par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)		5 000 € 5 000 €		
INVALIDITE PERMANENTE	25 000 € (1)	37 000 € (1)	77 000 € (1)	Franchise relative de 5%
- Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation				
INDEMNITE SUITE A COMA	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès			14 jours
Versement d'une indemnité égale à				
INCAPACITE TEMPORAIRE	Néant	12 €	23 €	4 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale (sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)			Néant
<u>Avec une sous-limite de :</u>				
- Frais hospitaliers	Selon montant légal			Néant
- Chambre particulière	30 € / jour, maxi 30 jours			Néant
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 € (2)	350 € (2)	500 € (2)	Néant
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	250 € (2)	350 € (2)	500 € (2)	Néant
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)		160 € (2)		
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles, etc.)		160 € (2)		
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 € porté à 3 000 € pour les transports par hélicoptère			Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS	2 500 €			
FRAIS DE REMISE A NIVEAU SCOLAIRE	1 600 €			15 jours d'arrêt
FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES	1 600 €			2 mois d'arrêt
FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE	1 600 €			35% d'IPP
- En cas de taux d'Infirmite permanente > à 35%				
Tarifs des formules	0.00 €	4.00€	6.00€	

(1) Garantie maximum 1 525 000 € en cas de sinistre collectif

(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré

Tableaux de garanties assistance voyage :

NATURE DES GARANTIES ET PRESTATIONS	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE (sans franchise kilométrique, durée maximum = 90 jours consécutifs)		
• Frais de transport de l'assuré blessé ou malade	Frais réels	NEANT
• Soins médicaux à l'étranger - Frais de soins y compris envoi de médicaments et soins dentaires	150 000 €	80 €
• Prolongation de séjour avant rapatriement - Frais d'hôtel	80 € / nuit maximum 10 nuits	} NEANT
- Frais de transport retour	Frais réels	
• Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
• Retour prématuré	Frais réels	
• Transport et rapatriement du corps	Frais réels	
• Retour des autres personnes	Frais réels	
• Transport d'un membre de la famille - Frais d'hôtel	Frais réels 80 € / jour maximum 10 nuits	
• Caution pénale	15 000 €	
• Assistance juridique à l'étranger	1 500 €	
• Avance de fonds à l'étranger	500 €	
• Aide en cas de perte de documents d'identité	GARANTI	
• Aide en cas d'annulation ou retard d'avion	GARANTI	
• Transmission de message urgent	GARANTI	
• Chauffeur de remplacement	GARANTI	
• Assistance aux enfants et petits enfants	Billet A/R (train ou avion)	
• Accompagnement psychologique	GARANTI	

Extrait de la notice de garantie – www.fscf.asso.fr/assurances